

## Un nouvel affichage pour les carburants routiers



À partir du 12 octobre 2018, les dénominations des différents carburants évoluent à la pompe. Afin d'harmoniser leur affichage au sein des pays de l'Union européenne, chaque type de carburant routier se verra attribuer une forme géométrique et une lettre. L'association « 40 millions d'automobilistes » vous aide à y voir un peu plus clair.

### **Le nouvel affichage des carburants routiers**

Afin que toutes les stations services d'Europe indiquent les mêmes noms de carburants, un nouvel affichage sera donc mis en place sur les pompes dès ce vendredi 12 octobre.

Pas de panique : ce nouvel affichage ne se substituera pas aux étiquettes actuelles, mais viendra en complément. Le code couleur reste inchangé.

Les essences seront désignées par un cercle avec la lettre E (pour éthanol), suivi d'un chiffre correspondant au taux maximal d'éthanol contenu dans le carburant.



Ainsi, le SP95 ou 98 seront reconnaissables par le symbole « E5 » (mais restent différenciables à la pompe), le SP95 E10 par le symbole « E10 », tandis que le Super éthanol sera affiché « E85 ».

Pour les gazoles, ce sera un carré avec la lettre B (pour biodiesel), suivi du taux de biodiesel contenu dans le carburant.



De cette façon, le gazole sera symbolisé par « B7 », le biogazole par « B10 » et le gazole synthétique sera désigné par le symbole « XTL »

Les autres carburants seront marqués avec un losange et un sigle : LPG pour le gaz de pétrole liquéfié, CNG pour le gaz naturel comprimé, LNG pour le gaz naturel liquéfié et H2 pour l'hydrogène.

